



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 18.048/C

OBJET : REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SEANCE DU 30/06/2018

LE SAMEDI TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A 09H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Timotée DAVIOT, Conseiller municipal a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Timotée DAVIOT, Conseiller municipal procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Jean-Claude FRAVAL,	Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Alain ITURRI,
Monsieur Yvan BENATTAR,	Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Madame Sandrine LAMIRÉ-BURTIN,	Madame Dominique KOUTZINE,	Madame Christie GEY,
Madame Martine SUREAU,	Madame Marie-Anne VARIN,	Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur François FAREZ,	Monsieur Dominique CHEMLA,	Madame Clarisse ANDRÉ,
Madame Elisabeth ROZSA-GUÉRIN,	Monsieur Lionel SENTENAC,	Monsieur Toufik MEHANNECHE,
Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur André CANAS,	Madame Henriette SPIEGEL,
Madame Chloé DELCROIX,	Madame Béatrice TAJAN,	Madame Marie-Thérèse DONZEAU

ABSENTS EXCUSES :

Madame Nancy DEMETTE

POUVOIRS :

Madame Françoise BALU a donné pouvoir à Monsieur Alain ITURRI,
Madame Danielle DUVERGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude FRAVAL,
Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Monsieur Laurent BÉTEILLE a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Omar AMAAR a donné pouvoir à Madame Clarisse ANDRÉ,
Madame Laurence REGNIER a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Jérôme MEUNIER a donné pouvoir à Madame Béatrice TAJAN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 69 39 89 89 - Fax 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 30/06/2018

OBJET : REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur,

Vu la délibération n°16.54/C en date du 24 juin 2016 prescrivant la révision générale du PLU,

Vu le bilan d'application du PLU en date du 7 septembre 2016,

Vu le document de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) soumis au débat en annexe de la présente délibération,

Vu la présentation faite en séance des orientations générales du PADD,

Considérant qu'au regard de l'évolution du cadre législatif et du contexte local depuis l'approbation du PLU, il a été décidé le 24 juin 2016 de réviser le PLU afin de :

- Actualiser le projet de territoire prenant en compte l'évolution du contexte démographique, économique et environnemental dans une démarche de développement durable (intégration des principes d'aménagement des secteurs de projet : devenir des terrains propriété du MNHN, Place Gambetta, Centre-Gare, place de la Pyramide et RN6, NPNRU Hautes-Mardelles) ;
- Assurer un développement maîtrisé et mesuré de l'urbanisation dans le respect des prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France du 27 décembre 2013 et maîtriser la densification au regard de la trame urbaine;
- Préserver la qualité du cadre de vie et mettre en valeur du patrimoine paysager, naturel et architectural ;
- Maintenir et consolider le tissu économique local ;
- Prise en compte des évolutions législatives et réglementaires.

Considérant que le projet de PLU doit comporter un PADD qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités

écologiques d'une part et ; les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune d'autre part,

Considérant que ces orientations générales, regroupées selon les 4 axes suivants :

Axe n°1 : Accentuer et pérenniser la vocation patrimoniale et environnementale de Brunoy ;

Axe n°2 : Engager Brunoy dans une politique de développement durable ;

Axe n°3 : Inscrire la ville dans une dynamique de développement soutenable ;

Axe n°4 : Affirmer l'avenir économique de Brunoy

doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU lui-même en application des dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme,

La commission urbanisme des 29 mai et 8 juin 2018 entendue,

Le Conseil Consultatif de l'Urbanisme réuni le 12 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 18.048/C

Objet de l'acte : REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20180630-BRU_DE_18776_1-DE

Date de l'acte : 30/06/2018

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_18776_1

Date de réception en Préfecture : 03 juillet 2018